

Monsieur BEAUFILS, Vice-Président délégué aux Sports informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 1500 € de l'association Comité des fêtes de Vitrai-sous-L'Aigle pour l'année 2025.

Cette demande intervient à titre exceptionnel pour faire face aux frais liés à l'organisation de l'épreuve contre-la-montre du championnat de Normandie de cyclisme.

- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

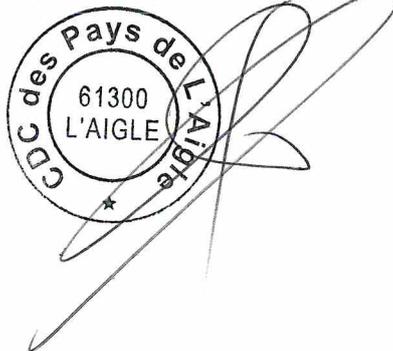
- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Comité des fêtes de Vitrai-sous-L'Aigle pour l'organisation de l'épreuve contre-la-montre du championnat de Normandie de cyclisme les 7 et 9 juin 2025.
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 JUIN 2025
Publié en ligne le 10 JUIN 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250605-2025-06-05-145-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025